

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 1.

### LES MOBILITES DURABLES



#### Objectifs

Réduire l'usage de la voiture individuelle

Favoriser le report modal vers des modes de mobilités actives ou à plus faible impact énergétique et environnemental

Encourager un développement territorial limitant les besoins de se déplacer



#### Types d'opérations soutenues

Etude des pratiques et des besoins en mobilités, étude des opportunités de déploiement d'offres de transport collectif adaptées en milieu rural

Accompagnement des pratiques de mobilités partagées

Expérimentation de solutions de mobilités solidaires

Soutien à l'équipement en solutions de recharges innovantes ou véhicules électriques mutualisés

Soutien aux activités logistiques propres

Sensibilisation à la pratique du vélo et mise en place d'actions visant à soutenir une pratique sécurisée du vélo

Création et animation de lieux innovants et collectifs au service du développement de la pratique du vélo

Actions visant à améliorer les conditions de marche à pied sur le territoire

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote

Mise en réseau des acteurs

Rayonnement du projet

Viabilité financière et pérennité

Transférabilité

Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil

Animation et ingénierie (dont frais salariaux)

Formations

Évènementiel et communication

Investissement (travaux, acquisition de matériel)

Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Règles de financement

Taux maximum d'aides publiques : **100%**

Taux de cofinancement FEADER : **80%**

Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**

Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**

Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs

PME et TPE

Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)

Associations loi 1901

Collectivités territoriales

Etablissements publics, dont chambres consulaires

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 2.

### L'ACCES AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE



#### Objectifs

Améliorer l'accessibilité aux services pour tous les habitants du territoire  
Faire des offres de services un marqueur de la qualité de vie du territoire  
Développer de nouveaux services adaptés à la ruralité et à sa population



#### Types d'opérations soutenues

Soutien à la création, au maintien et à l'animation des équipements et services garants de la vitalité d'une commune rurale (sport-loisirs, alimentation, santé, milieu associatif, dernier commerce)  
Appui à la création et au développement de nouveaux lieux innovants  
Développement d'offres culturelles et sportives de proximité ou itinérantes  
Soutien à la médiation culturelle et à l'appropriation de la culture par les habitants  
Accompagnement des initiatives citoyennes émergentes  
Soutien à la mise en œuvre de projets inclusifs et intergénérationnels  
Accompagnement des usages numériques et soutien à la médiation numérique  
Expérimentation de lieux ou de pratiques visant à mieux informer les usagers et à s'adapter à leurs besoins

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote  
Mise en réseau des acteurs  
Rayonnement du projet  
Viabilité financière et pérennité  
Transférabilité  
Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Règles de financement

Taux maximum d'aides publiques : **100%**  
Taux de cofinancement FEADER : **80%**  
Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**  
Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**  
Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil  
Animation et ingénierie (dont frais salariaux)  
Formations  
Evènementiel et communication  
Investissement (travaux, acquisition de matériel)  
Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs  
PME et TPE  
Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)  
Associations loi 1901  
Collectivités territoriales  
Etablissements publics, dont chambres consulaires

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 3.

### LE TOURISME DURABLE



#### Objectifs

Promouvoir un tourisme s'appuyant sur les marqueurs du territoire

Concilier tourisme et préservation des ressources et des patrimoines

Renforcer la complémentarité et la coordination des offres touristiques à l'échelle du territoire du GAL



#### Types d'opérations soutenues

Appui à la diversification des activités touristiques

Accompagnement à la montée en gamme des prestataires touristiques

Soutien à l'itinérance touristique (cyclo, pédestre, équestre) par la mise en place d'équipements et de services adaptés

Soutien au développement d'activités touristiques responsables et appui à la maîtrise des impacts de l'activité touristique sur le territoire

Organisation et optimisation des mobilités et des flux touristiques

Amélioration de l'accessibilité, tant physique que sociale, des sites et activités touristiques

Coordination des offres touristiques et développement de produits touristiques communs

Renforcement de la visibilité touristique par des actions de communication et de promotion multisites

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote

Mise en réseau des acteurs

Rayonnement du projet

Viabilité financière et pérennité

Transférabilité

Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil

Animation et ingénierie (dont frais salariaux)

Formations

Evènementiel et communication

Investissement (travaux, acquisition de matériel)

Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Règles de financement

Taux maximum d'aide publique : **100%**

Taux de cofinancement FEADER : **80%**

Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**

Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**

Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs

PME et TPE

Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)

Associations loi 1901

Collectivités territoriales

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 4.

### LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES PATRIMOINES



#### Objectifs

Faire connaître et préserver les différents patrimoines et la biodiversité du territoire

Promouvoir des activités humaines soutenant la mise en œuvre des transitions environnementales

Accompagner le territoire face au changement climatique



#### Types d'opérations soutenues

Amélioration de la connaissance des patrimoines et ressources par la réalisation d'études et d'inventaires

Soutien à l'information et à la sensibilisation du public aux richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire

Aide à la restauration et à la protection de sites historiques, naturels et patrimoniaux d'intérêt, et soutien aux actions d'animation de ces sites

Soutien aux actions de préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels, dont la promotion des savoir-faire locaux

Accompagnement des pratiques innovantes d'entretien durable des milieux

Sensibilisation des acteurs locaux au changement climatique et accompagnement des initiatives en faveur de l'adaptation au changement climatique

Mise en place d'outils d'observation et de veille sur les ressources du territoire

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote

Mise en réseau des acteurs

Rayonnement du projet

Viabilité financière et pérennité

Transférabilité

Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil

Animation et ingénierie (dont frais salariaux)

Formations

Événementiel et communication

Investissement (travaux, acquisition de matériel)

Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Règles de financement

Taux maximum d'aide publique : **100%**

Taux de cofinancement FEADER : **80%**

Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**

Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**

Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs

PME et TPE

Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)

Associations loi 1901

Collectivités territoriales

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 5.

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE ET DURABLE



#### Objectifs

Créer des emplois locaux adaptés aux habitants, aux pratiques et aux besoins du territoire

Promouvoir des activités économiques soutenant la prise en compte des défis environnementaux et sociétaux



#### Types d'opérations soutenues

Soutien aux innovations au sein des activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et appui à la mise en réseau des acteurs locaux

Soutien aux lieux et initiatives en faveur de l'insertion des personnes et de la formation

Accompagnement des nouveaux modes de travail en ruralité : étude du maillage des offres existantes et des besoins ; appui à l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles ; expérimentations de lieux structurants tels que tiers-lieux, espaces multiservices pouvant accueillir ces nouveaux modes de travail

Accompagnement des mutations et des changements de pratiques des acteurs économiques (de la sensibilisation à l'action)

Animation et appui des dynamiques économiques collectives en faveur des transitions

Accompagnement à l'émergence et à la diversification des filières locales, qu'elles soient alimentaires, énergétiques ou agricoles.

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote

Mise en réseau des acteurs

Rayonnement du projet

Viabilité financière et pérennité

Transférabilité

Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil

Animation et ingénierie (dont frais salariaux)

Formations

Évènementiel et communication

Investissement (travaux, acquisition de matériel)

Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Règles de financement

Taux maximum d'aide publique : **100%**

Taux de cofinancement FEADER : **80%**

Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**

Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**

Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs

PME et TPE

Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)

Associations loi 1901

Collectivités territoriales

Etablissements publics, dont chambres consulaires

# PROGRAMME LEADER DU GAL ARLETTE & GUILLAUME

Accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

## FICHE-ACTION 6.

### LA COOPÉRATION



#### Objectifs

Fédérer les acteurs locaux autour d'actions communes avec d'autres territoires nationaux ou européens  
Prolonger la stratégie de développement du territoire en l'enrichissant de l'expérience d'autres partenaires  
Acquérir de nouvelles compétences et mutualiser les ressources  
Renforcer l'ouverture du territoire vers l'extérieur



#### Types d'opérations soutenues

La coopération constitue l'un des fondamentaux du programme LEADER. Elle représente un élément essentiel de valeur ajoutée en matière de développement local et d'innovation.

La mise en œuvre d'actions de coopération doit constituer un levier pour répondre à l'ensemble de la stratégie LEADER. En ce sens, tout projet de coopération doit s'inscrire dans au moins l'une des thématiques des 5 fiches-actions du GAL.

Les actions de coopération concernent :

- \* la préparation technique préalable à la mise en œuvre d'actions de coopération : échange, visite, constitution d'un partenariat...
- \* La réalisation concrète d'actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire, définies et mise en œuvre conjointement par les partenaires.

#### Critères de sélection

Innovation et caractère pilote  
Mise en réseau des acteurs  
Rayonnement du projet  
Viabilité financière et pérennité  
Transférabilité  
Pertinence avec la stratégie du GAL

#### Dépenses éligibles

Prestations d'étude et de conseil  
Animation et ingénierie (dont frais salariaux)  
Formations  
Evènementiel et communication  
Investissement (travaux, acquisition de matériel)  
Frais de déplacement

*Ne sont pas éligibles notamment : l'achat de terrain bâti et non bâti ; le crédit-bail ; les dépenses de mise aux normes ; les contributions en nature et le bénévolat.*

#### Règles de financement

Taux maximum d'aide publique : **100%**  
Taux de cofinancement FEADER : **80%**  
Plancher d'aide LEADER : **5 000 €**  
Plafond d'aide LEADER : **40 000 €**  
Plafond de dépenses éligibles : **400 000 €**

#### Bénéficiaires

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs  
PME et TPE  
Sociétés coopératives (SCIC, SCOP...)  
Associations loi 1901  
Collectivités territoriales  
Etablissements publics, dont chambres consulaires

#### Contact :

Eva LEPOITTEVIN, Animatrice-gestionnaire LEADER  
Email : [eva.lepoittevin@caen-metropole.fr](mailto:eva.lepoittevin@caen-metropole.fr)  
Tél : 02 31 86 91 88 – 06 73 39 22 89

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLÉ  
pôle métropolitain



UNION EUROPÉENNE  
Fonds européen agricole pour le développement rural :  
L'Europe investit dans les zones rurales